



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports****Trente-troisième session**

Genève, 7-9 septembre 2020

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

Développement de réseaux et/ou de liaisons de transport :**Liaisons de transport Europe-Asie****Le rôle que pourrait jouer le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports dans la mise en œuvre de la stratégie du Comité des transports intérieurs jusqu'en 2030****Note du secrétariat****I. Mandat et rôle actuels du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports**

1. Selon son programme de travail pour 2020-2021, tel qu'il a été approuvé, et son programme de travail à long terme (ECE/TRANS/WP.5/2019/6), le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) est un organe intergouvernemental qui examine les tendances générales de l'évolution des transports et des politiques relatives aux transports et analyse des aspects particuliers de l'économie des transports, favorise une participation mondiale à ses activités en encourageant la coopération et la collaboration, et travaille en étroite collaboration avec les autres organes subsidiaires du Comité des transports intérieurs (CTI). Son mandat lui permet de jouer le rôle privilégié de groupe de réflexion sur les transports dans le cadre du Comité des transports intérieurs. L'objectif du Groupe de travail est de mieux faire connaître les grandes tendances et évolutions des transports intérieurs et de renforcer la coopération internationale pour établir des liaisons de transport Europe-Asie viables. On trouvera en annexe le texte intégral du programme de travail biennal du WP.5, tel qu'approuvé.

II. Réalisations du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports

2. Au cours des vingt dernières années, le WP.5 a effectué un travail considérable en ce qui concerne l'essor d'une connectivité régionale et interrégionale durable et le développement de réseaux et de couloirs de transport, notamment s'agissant du financement



des infrastructures. Il a publié des ouvrages et des travaux de recherche, créé des équipes spéciales et des groupes d'experts formels, mis au point des outils d'analyse et organisé des ateliers de renforcement des capacités :

- Au cours des dix dernières années :
 - Plus de 20 ateliers de renforcement des capacités, presque tous centrés sur la connectivité des transports interrégionaux, ont été organisés ;
 - Dix-neuf ouvrages et travaux de recherche ont été élaborés et publiés ;
 - Soixante-deux sessions de groupes d'experts ont été organisées ;

Le Groupe de travail a mené d'autres activités d'envergure, parmi lesquelles :

- Le projet de liaisons de transport Europe-Asie (phases I (avec la CESAP¹), II, III et IV, cette dernière portant sur la mise en œuvre opérationnelle) ;
 - Les plans directeurs de l'autoroute transeuropéenne (TEM) et du chemin de fer transeuropéen (TER) et leurs révisions (dates) ;
 - Les directives pour une analyse socioéconomique coûts-avantages de l'évaluation des infrastructures de transport (date) ;
 - La définition de critères communs concernant les goulets d'étranglement, les liaisons manquantes et la qualité de service dans les réseaux d'infrastructure (dates) ;
 - Les liaisons entre les ports maritimes et l'arrière-pays ;
 - Les activités menées par l'intermédiaire du Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques sur les réseaux et nœuds de transport internationaux et l'adaptation à ces changements ;
 - L'observatoire international des infrastructures de transport (avec la CESAO²).
3. Ce ne sont là que quelques exemples des réalisations notables, à longue visée et viables du Groupe de travail.

III. Adoption de la stratégie du CTI jusqu'en 2030

4. À sa quatre-vingt-unième session plénière (19-22 février 2019, Genève), le CTI a adopté sa stratégie jusqu'en 2030. Avec l'adoption de cette stratégie, les États membres de la Commission économique pour l'Europe et quatre-vingt-seize autres États Membres de l'ONU, en leur qualité de Parties contractantes aux instruments juridiques administrés par la CEE, ont souhaité faire du CTI la plateforme des Nations Unies pour les transports intérieurs, afin de répondre de manière efficace aux besoins mondiaux et régionaux.

5. En adoptant cette stratégie, le Comité a en outre décidé de renforcer son rôle en tant que :

- a) Plateforme des Nations Unies pour les conventions régionales et mondiales relatives aux transports intérieurs ;
- b) Plateforme des Nations Unies pour l'appui aux nouvelles technologies et à l'innovation dans les transports intérieurs ;
- c) Plateforme des Nations Unies pour les dialogues régionaux, interrégionaux et mondiaux sur les politiques en matière de transports intérieurs ;
- d) Plateforme des Nations Unies pour la promotion d'une connectivité et d'une mobilité durables dans les transports intérieurs régionaux et interrégionaux, en fournissant un cadre réglementaire complet et harmonisé, s'il y a lieu, en étant un point de référence institutionnel à l'appui de la connectivité internationale, et en mettant en place des

¹ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

² Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

initiatives, des accords ou des couloirs, ou en s'appuyant sur ceux qui existent déjà, selon que de besoin.

IV. Demande du CTI concernant l'alignement des travaux de ses organes subsidiaires sur sa stratégie

6. À sa quatre-vingt-unième session, le Comité a également invité ses organes subsidiaires à prendre des mesures de suivi afin d'aligner leurs travaux sur la stratégie du CTI (ECE/TRANS/288, par. 15 a) et c)). En réponse à cette invitation, le WP.5 a passé en revue ses activités et a arrêté les six grands modules d'activité suivants pour son programme de travail à long terme 2020-2030, adopté à la trente-deuxième session :

a) Développement de réseaux et/ou de liaisons de transport : dans le cadre de ce module, les travaux portant sur les liaisons de transport Europe-Asie et sur d'autres liaisons et couloirs devraient se poursuivre et s'intensifier, notamment pour ce qui est du suivi de l'évolution du réseau. Le WP.5 devrait en particulier servir de plateforme de promotion et de suivi des activités de mise en place et s'appuyer sur ces activités pour promouvoir et renforcer plus avant la connectivité interrégionale. Le terme « mise en place » recouvre l'harmonisation et la simplification des formalités relatives au passage des frontières, le raccordement aux infrastructures et les normes d'interopérabilité, la gestion efficace des couloirs et la mise en conformité des normes, règles et règlements avec les normes internationales, notamment avec les instruments juridiques des Nations Unies dans le domaine des transports, ainsi que l'utilisation des nouvelles technologies et la numérisation ;

b) Transports et changements climatiques : dans le cadre de ce module, les travaux d'analyse et de recherche concernant les effets des changements climatiques sur les équipements et les activités de transport devraient se poursuivre, tout comme les travaux visant à définir les mesures d'adaptation les plus appropriées aux fins de la résilience des infrastructures de transport ;

c) Mobilité urbaine durable : dans le cadre de ce module, le WP.5 devrait s'appuyer sur ses précédents travaux pour continuer à élaborer des politiques de mobilité urbaine à l'appui du développement urbain durable. Les éléments nouveaux relatifs à la mobilité en tant que service et les systèmes de transport public durables devraient également relever de ce module ;

d) Données relatives aux infrastructures de transport : dans le cadre de ce module, le WP.5 devrait établir, mettre à jour et développer l'observatoire international des infrastructures de transport, qui se trouve sur la plateforme du système d'information géographique (SIG) de la CEE, en tant que plateforme innovante de financement des projets d'infrastructures de transport. Les travaux du Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport devraient également relever de ce module ;

e) Évaluation et suivi des questions nouvelles et des objectifs de développement durable (ODD) : dans le cadre de ce module, le WP.5 devrait examiner et analyser les nouvelles questions relatives aux transports et établir des synthèses d'analyse. Il devrait également suivre les tendances observées dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable liés aux transports et contribuer à la création d'outils appuyant la réalisation de ces objectifs ;

f) Sûreté et sécurité des transports intérieurs : dans le cadre de ce module, le WP.5 devrait servir de plateforme pour la prise en compte et l'amélioration des solutions visant à remédier aux problèmes de sûreté et de sécurité des transports intérieurs.

7. Le mandat et le programme de travail du WP.5 sont pleinement alignés sur les priorités stratégiques du CTI dans son quatrième rôle de plateforme des Nations Unies pour la promotion d'une connectivité et d'une mobilité durables dans les transports intérieurs régionaux et interrégionaux.

8. Ainsi, les modules englobent :

- La connectivité interrégionale, y compris les couloirs et les liaisons de transport Europe-Asie (LTEA), dans le cadre des travaux menés au titre du module A sur le

développement de réseaux et/ou de liaisons de transport, du module D sur les données relatives aux infrastructures de transport et du module F sur la sûreté et la sécurité des transports intérieurs ;

- La promotion des transports et de la mobilité urbaine durables, dans le cadre des travaux menés au titre du module B sur les transports et les changements climatiques, du module C sur la mobilité urbaine durable et du module E sur les questions nouvelles et les objectifs de développement durable.

9. Bien que les travaux du WP.5 s'inscrivent pleinement dans le cadre de la stratégie du CTI, des mesures supplémentaires pourraient être prises pour permettre au Groupe de travail d'assumer pleinement le quatrième rôle du Comité en matière de promotion et de renforcement d'une connectivité et d'une mobilité durables aux niveaux régional et interrégional. L'organisation, chaque année ou tous les deux ans, en coopération avec la CESAP, des organisations partenaires intéressées comme l'OSCE³, la Commission européenne, le TRACECA⁴ et d'autres organisations, d'un forum interrégional sur la connectivité durable, qui ferait partie intégrante de la session du Groupe de travail, serait un élément clef à cet égard.

10. Avec l'organisation d'un forum interrégional sur la connectivité, le WP.5 peut assurément renforcer le rôle qui lui est conféré par son mandat en ce qui concerne la mise en œuvre opérationnelle des liaisons Europe-Asie et des autres couloirs de transport. En effet, le forum peut être l'occasion pour le WP.5 d'examiner et d'analyser les tendances générales de l'évolution et des politiques des transports, conformément à son mandat. Le forum peut aussi favoriser une participation à l'échelle mondiale aux activités du WP.5 et stimuler la coopération et la collaboration avec les autres commissions régionales. Il peut enfin fournir un cadre pour débattre des améliorations de la coordination et de l'intégration intermodales et favoriser les échanges de données et d'informations entre les pays, entre les organisations et entre les uns et les autres.

11. Le WP.5 servirait de plateforme sur laquelle toutes les mesures de mise en œuvre opérationnelle seraient regroupées et placées dans un contexte plus large. Dans ce cadre, il tirerait parti des travaux de tous les groupes de travail en faveur de la connectivité et de la mobilité durables. En outre, il recenserait les informations relatives aux dernières tendances dans les différents domaines et les diffuserait, repérerait les nouveaux besoins et difficultés et y répondrait, et encouragerait l'adhésion aux instruments juridiques et contribuerait à la mise en œuvre de ces instruments en étroite collaboration avec d'autres organes subsidiaires du CTI.

12. Dans ce rôle, le WP.5 prendrait appui sur les réalisations du Forum sur la connectivité durable des transports entre l'Europe et l'Asie, organisé conjointement par la CEE et la CESAP dans le cadre de la soixante-deuxième session du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24) tenue à Genève du 28 octobre au 1^{er} novembre 2019, et les développerait.

V. Ressources nécessaires

13. Les activités décrites ci-dessus pourraient être menées par le secrétariat du WP.5 dans le cadre des ressources humaines et financières existantes, le cas échéant avec l'appui et les contributions de fond d'autres groupes de travail concernés.

VI. Directives du Groupe de travail

14. Le WP.5 est prié d'examiner la proposition ci-dessus et de formuler des directives.

³ Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

⁴ Couloir Europe-Caucase-Asie.

Annexe

Programme de travail et évaluation biennaux pour 2020-2021

Le programme de travail biennal pour 2020-2021 comprend des propositions d'activités à mettre en œuvre au cours du prochain exercice biennal. Ces activités sont définies dans le cadre des modules du programme de travail à long terme. Elles sont énumérées ci-après et accompagnées des réalisations escomptées correspondantes, qui ont été définies dans le but d'aider le WP.5 à évaluer les résultats obtenus.

A. Développement de réseaux et/ou de liaisons de transport

<i>Activités</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Le WP.5 gère la mise en place de liaisons et de couloirs de transport en s'appuyant sur les phases I, II et III du projet LTEA, ainsi que sur les résultats et les recommandations qui en ont découlé : <ul style="list-style-type: none"> • Le WP.5 met en place un programme d'examen des résultats de la mise en place des couloirs, • Le WP.5 organise des examens des résultats et procède à l'examen des conclusions et des recommandations par des pairs ; ou • Le WP.5 met en place et supervise des groupes chargés de la gestion des couloirs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un programme d'examen des résultats de la mise en place des couloirs est établi par le WP.5 • Deux examens des résultats de la mise en place des couloirs sont organisés par le WP.5, et les conclusions et recommandations qui en sont issues font l'objet d'un examen par des pairs • Deux groupes chargés de la gestion des couloirs sont créés par le WP.5 et leurs plans de travail respectifs sont arrêtés

B. Transports et changements climatiques

<i>Activités</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Le WP.5 lance le processus de création du Groupe d'experts chargé d'évaluer les effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et l'adaptation à ces changements • Le Groupe d'experts enrichit les bases de données en y ajoutant des données sur le climat et sur les équipements et activités de transport. • Le Groupe d'experts élargit l'analyse des indicateurs climatiques afin d'améliorer les connaissances sur les effets futurs des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes sur les équipements et les activités de transport 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Groupe d'experts est créé en 2020 • La base de données est enrichie • De nouveaux indicateurs climatiques sont analysés • Les informations et les données provenant de projets nationaux sont collectées et leur analyse a débuté • Un projet a été lancé dans au moins un pays désireux de progresser dans l'analyse de l'adaptation des infrastructures aux changements climatiques

<i>Activités</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
<ul style="list-style-type: none"> Le Groupe d'experts recueille les informations et les données issues de projets nationaux d'adaptation aux changements climatiques et les analyse en vue de définir les principales vulnérabilités d'équipements particuliers et de faciliter la mise en œuvre de tels projets dans les pays désireux de progresser dans ce domaine 	

C. Mobilité urbaine durable

<i>Activités</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
<ul style="list-style-type: none"> Le WP.5 élabore un modèle pour évaluer les difficultés liées à la mobilité urbaine Le WP.5 élabore un manuel visant à lancer ou à renforcer le concept de mobilité en tant que service Le WP.5 contribue au plan directeur pour la promotion du cyclisme dans le cadre du module relatif aux infrastructures 	<ul style="list-style-type: none"> Un projet de modèle est élaboré Un projet de manuel est élaboré Le module relatif aux infrastructures est élaboré

D. Données relatives aux infrastructures de transport

<i>Activités</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
<ul style="list-style-type: none"> Le WP.5 développe l'observatoire international des infrastructures de transport Le Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport recense des modèles, méthodes, outils et bonnes pratiques permettant d'évaluer, de calculer et d'analyser les coûts de construction des infrastructures de transport intérieur Le Groupe d'experts détermine les termes utilisés pour l'évaluation des coûts des infrastructures de transport intérieur Le Groupe d'experts collecte des données pour procéder à l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport 	<ul style="list-style-type: none"> L'observatoire international des infrastructures de transport est disponible sur la plateforme du SIG de la CEE. Un recueil regroupant les modèles, méthodes et outils est élaboré Un glossaire de termes est établi Des données sont collectées et ajoutées sur la plateforme du SIG de la CEE

E. Évaluation et suivi des questions nouvelles et des objectifs de développement durable

<i>Activités</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Le WP.5 suit les tendances dans la réalisation des objectifs de développement durable liés aux transports • Le WP.5 promeut les indicateurs de la connectivité durable des transports intérieurs • Le WP.5 recense et analyse les nouvelles questions relatives aux transports intérieurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Les tendances font l'objet d'un suivi • Les indicateurs de la connectivité durable des transports intérieurs sont davantage appliqués • Au moins une question supplémentaire a été recensée, et son analyse a commencé

F. Sûreté et sécurité des transports intérieurs

<i>Activités</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Le WP.5 élabore une feuille de route pour la prise en compte et l'amélioration des solutions visant à remédier aux problèmes de sûreté et de sécurité des transports intérieurs • Le WP.5 sert de plateforme pour l'échange d'informations relatives aux menaces et aux risques propres à certains axes de fret • Le WP.5 organise des activités d'assistance pour la prise en compte des solutions visant à garantir la sûreté et la sécurité des transports intérieurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Une feuille de route est élaborée • Un atelier sur l'assistance est organisé